



Bulletin Statistique

Septembre 2018

Exportations de Produits Agroalimentaires : Tendances Avant et Pendant Sanctions Economiques Internationales

Ce bulletin s'intéresse aux exportations françaises de produits agroalimentaires vers la Russie. Il compare les tendances des paramètres statistiques des séries étudiées à travers deux périodes : (i) avant sanctions, de mars 2010 à février 2014 ; (ii) pendant sanctions, de mars 2014 à février 2018. Ce papier ne fait pas de distinction entre les sanctions de l'Est ou de l'Ouest. Il n'isole pas les effets particuliers d'un régime de sanction par rapport à un autre. En d'autres termes, il s'agit somme toute des variations des tendances historiques observées suite au conflit économique débuté en réponse à la crise ukrainienne. Ce travail se base sur des statistiques descriptives, l'outil économétrique n'est pas utilisé. Par conséquent, bien qu'il puisse révéler une corrélation certaine entre l'arrivée des sanctions et les variations observées entre les deux périodes étudiées, il n'en démontre pas pour autant la causalité. Celle-ci sera étudiée dans un prochain bulletin. Les données utilisées proviennent de la Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur (DNSCE), leur fréquence et mensuelle, et elles couvrent la période mars 2010 à février 2018. *Modifications apportées : données déflatées en euro base 2015 (IPC CVS).*

Exportations : Ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Source : *Institut National de la Statistique et de l'Étude Économique.*

Produits agroalimentaires : Dans ce papier, les séries étudiées sont les animaux vivants, viandes et abats comestibles, poissons et crustacés, lait et produits de la laiterie, autres produits d'origine animale, plantes vivantes et produits de la floriculture, légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires, fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons, saucisses, saucissons et produits similaires, préparations alimentaires (de farines, gruaux, semoules, amidons, féculents). Il s'agit des chapitres 1,2,3,4,5,6,7,8,16.01,19.01,21.06 de la NC8.

Nomenclature combinée à 8 chiffres (NC8) : Cette nomenclature est commune à l'ensemble des États membres de l'Union européenne (UE) et est utilisée pour : (i) les déclarations en douane pour les échanges avec les pays UE ; (ii) les déclarations d'échanges de biens entre les pays de l'UE ; (iii) présenter les statistiques du commerce extérieur. Source : *data.gouv.fr.*

a. Une chute drastique

Il convient dans un premier temps de rappeler que l'ensemble des séries étudiées sont concernées par l'embargo russe du 6 août 2014. Chaque série enregistre une différence notable entre l'avant-sanction et le pendant. En effet, la moyenne mensuelle des exportations de produits agroalimentaires vers la Russie diminue de -65.73% entre les deux périodes étudiées. La plus forte variation revient à la section *saucisses, saucissons et produits similaires*, qui enregistre une diminution de -99.20%. Suivie de près par les *viandes et abats comestibles* avec -96.45%.

Encore une fois, il s'agit là du taux de variation entre l'avant et l'après-sanction. Les *poissons et crustacés* scorent à -88.18% et la section *fruits comestibles* en est proche avec une variation de -87.93%. Deux variations jumelles se distinguent une fois de plus, avec la série *lait et produits de la laiterie* qui atteint les -68.65%, pendant que la série *extraits de malt ; préparations alimentaires* est à -68.42%. Ces six séries observent les variations négatives d'une période sur l'autre les plus fortes. En plus de ces fortes chutes, on peut très naturellement se demander pourquoi l'ensemble des séries ne score pas à une variation négative de 100% ? Dans la mesure où elles sont toutes ciblées par l'embargo, aucune exportation de produits agroalimentaires vers la Russie ne devrait être enregistrée. Qu'est-il advenu de ces millions d'euros de produits qui ont continué et qui continuent à quitter le territoire français en direction de la Russie ? Arrivent-ils à entrer en Russie ? Difficile de répondre, mais si ces produits continuent à être exportés, il y a sans doute une entité pour les réceptionner...

b. Un ralentissement de la croissance des exportations

Observer le seul taux de variation des séries entre les deux périodes n'est pas

suffisant. En effet, il peut être intéressant d'étudier le ralentissement de la croissance mensuelle des exportations de produits agroalimentaires vers la Russie. Cet exercice nous amène à la conclusion qu'en moyenne, on observe une chute de la croissance mensuelle des exportations de -27.7%. Le palmarès des baisses revient aux *fruits comestibles* avec -119.2% de baisse d'un mois sur l'autre. Autre baisse notable, les *saucisses, saucissons et produits similaires* à hauteur de -99.61%. Encore une fois, les résultats vont à l'encontre de l'intuition. Théoriquement, l'application de l'embargo *per se* devrait entraîner une chute de la croissance moyenne mensuelle des séries d'au moins 100%, ce qui n'est pas le cas.

c. « Manque à exporter » ?

Pour finir, et afin de mieux appréhender l'ampleur de ces résultats, il est possible de traduire l'ensemble en euros, dans la mesure où les séries sont en euros constants base 2015 (c.-à-d. corrigés des effets de l'inflation). Ce faisant, un tout autre classement se dessine. La chute la plus importante revient aux *viandes et abats comestibles*, avec une baisse moyenne des exportations de -9 633 190.2€/mois. La section *lait et produits de la laiterie* arrive en seconde position avec une chute moyenne des exportations de -4 761 963€/mois. Plus bas, on observe une perte de -1 703 916.4€ pour les *fruits comestibles* et une diminution de -1 339 200€/mois pour les *extraits de malt ; préparations alimentaires*. Somme toute, il est possible d'affirmer qu'il y a un « manque à exporter » total de -19 810 873€/mois (total des baisses de l'ensemble des séries étudiées). Ce constat peut même être augmenté à hauteur de -21 449 000€/mois, si l'on réduit la période étudiée au début de l'embargo russe. Mise en perspective finale, si l'on rapporte l'ensemble à toute la période « pendant sanctions » on arrive à une diminution totale des exportations de produits agroalimentaires d'environ -1 030 000 000€.

Variations mensuelles entre les deux périodes

Chapitre NC8	Différence	Avant Sanctions	Après Sanctions	Variation
2. VIANDES ET ABATS COMESTIBLES	- 9 633 190.2 €	9 987 436.0 €	354 245.8 €	-96.5%
4. LAIT ET PRODUITS DE LA LAITERIE; ŒUFS D'OISEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS	- 4 761 963.0 €	6 936 372.0 €	2 174 409.0 €	-68.7%
8. FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS	- 1 703 916.4 €	1 937 722.0 €	233 805.6 €	-87.9%
1901. Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt [...]	- 1 339 200.4 €	1 957 253.0 €	618 052.6 €	-68.4%
7. LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES	- 770 349.8 €	919 497.6 €	149 147.8 €	-83.8%
3. POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES	- 692 063.2 €	784 803.8 €	92 740.6 €	-88.2%
2106. Préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs	- 456 338.0 €	2 375 274.0 €	1 918 936.0 €	-19.2%
1. ANIMAUX VIVANTS	- 348 565.9 €	762 485.2 €	413 919.3 €	-45.7%
1601.Saucisses, saucissons et produits similaires, de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits	- 77 204.5 €	77 829.1 €	624.6 €	-99.2%
6. PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE	- 17 997.3 €	51 504.4 €	33 507.1 €	-34.9%
5. AUTRES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS	- 10 084.8 €	33 036.4 €	22 951.6 €	-30.5%
Total	- 19 810 873.5 €	25 823 213.4 €	6 012 339.9 €	Moyenne -65.7%

Éléments de Conclusion

Ce bulletin s'est intéressé aux variations de tendance avant et pendant sanctions économiques internationales des chapitres 1,2,3,4,5,6,7,8,16.01,19.01, et 21.06 de la nomenclature combinée à 8 chiffres. L'ensemble des sections étudiées enregistrent une variation négative entre la période avant sanctions et pendant sanctions. En moyenne, on peut affirmer que les exportations françaises de produits agroalimentaires vers la Russie ont diminué de presque 66% entre mars 2010 et février 2018. La croissance moyenne de ces exportations diminue elle aussi à hauteur de -28%. Ces résultats se basent sur une étude statistique descriptive. Par conséquent, ils ne peuvent que démontrer une corrélation, et non pas une causalité. Cela dit, ces résultats renforcent l'intuition selon laquelle les sanctions économiques internationales de tous bords sont responsables de cette chute drastique du commerce.

Cette brève étude statistique met aussi en avant des éléments théoriquement improbables. Certains secteurs continuent d'enregistrer des valeurs positives d'exportations en direction de la Fédération de Russie, malgré leur présence sur la liste des produits concernés par l'embargo russe. Cela signifie donc que des produits sous embargo sortent de France en direction de la Fédération de Russie, renforçant l'idée selon laquelle un très grand nombre de biens bannis à l'import par la Russie réussissent tout de même à être importés (illégalement, par définition).

Enfin, il est important de rappeler que si le manque à exporter s'élève bel et bien à environ 1 milliard d'euros sur toute la période étudiée, ce montant ne prend pas en considération les grands absents des données statistiques. On peut raisonnablement penser à l'ensemble des contrats en cours de négociation qui n'ont jamais vu le jour à cause des sanctions. Sans oublier toutes les entreprises qui ont dû cesser leur activité par la faute de ce conflit économique, avec toutes les conséquences que cela entraîne (chômage technique, recettes fiscales diminuées, impact résiduel mais néanmoins négatif sur la consommation des ménages, *et cetera*). Cette étude ne représente donc que la face visible de l'iceberg.

La diffusion et l'impression de ce bulletin sont autorisées sans demande préalable, de même que l'utilisation de ces résultats. N'oubliez simplement pas de me citer le cas échéant !